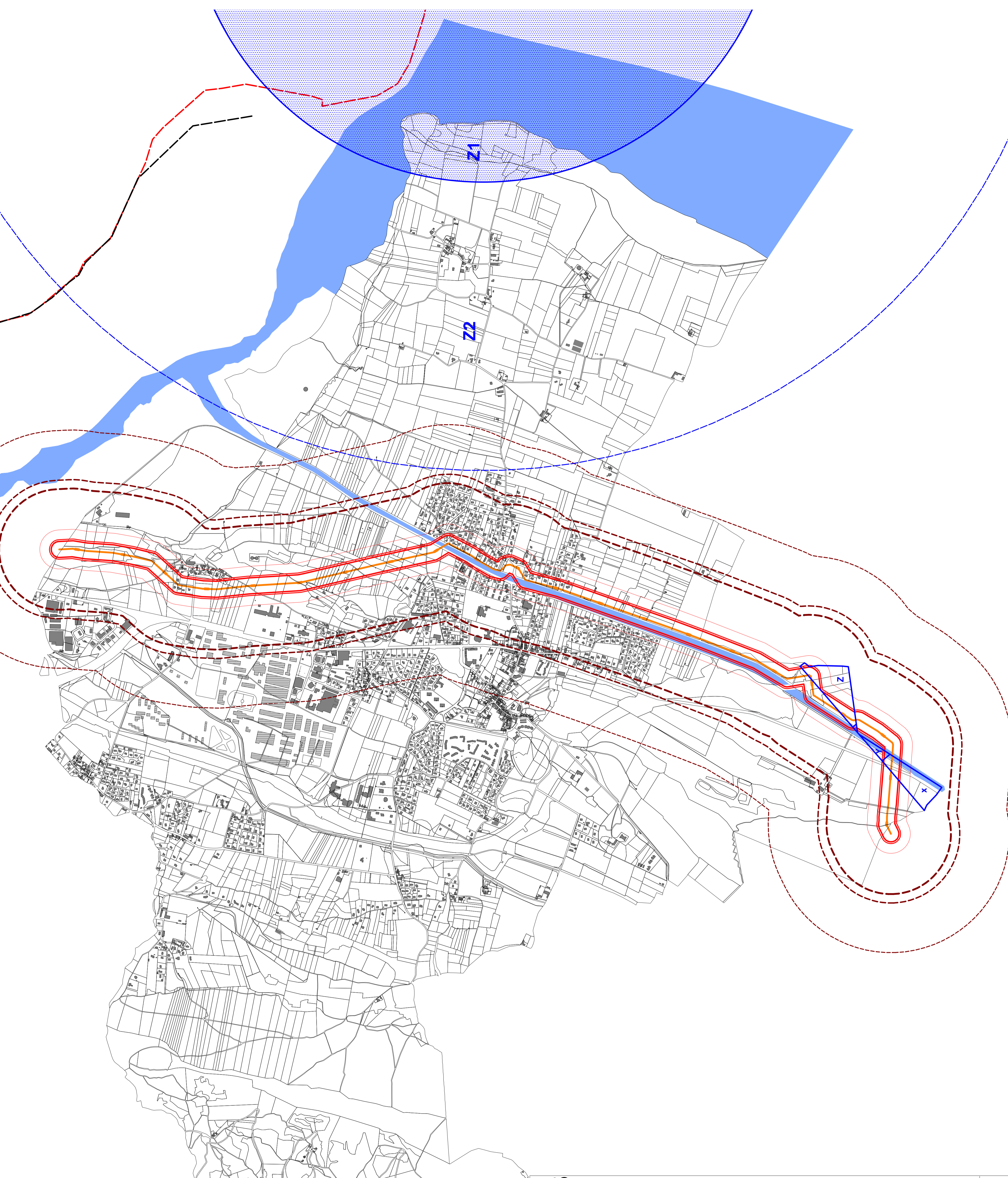


Le tracé des canalisations a été fourni par les exploitants.  
 Les périmètres affichés sont issus des informations transmises par le Préfet de l'Isère au moment de l'approbation du PLU. Ils sont susceptibles d'être modifiés selon l'évolution de la réglementation.

- X, Y, Z, Z1, Z2** Périmètre des risques technologiques
- - - - - tracé chlore
  - - - - - tracé acide chlorhydrique
  - tracé éthylène
- SI CANALISATION NON PROTEGEE**
- zone des dangers très graves (340m)
  - zone des dangers graves (390m)
  - zone des dangers significatifs (670m)
- SI CANALISATION PROTEGEE**
- zone des dangers très graves (45m)
  - zone des dangers graves (65m)
  - zone des dangers significatifs (110m)
- (distances calculées de part et d'autre de la canalisation)



# Commune de V A R C È S

**Plan Local d'Urbanisme**

**Document graphique Risques technologiques**